



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2014

Original : français

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »**

Déclaration présentée par Coordination française du Lobby européen des femmes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* Le présent document n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Déclaration écrite de la Coordination française pour le Lobby européen des femmes

Les plus récents chiffres publiés par les Nations Unies sur les discriminations et les violences dont les femmes sont les victimes révèlent leur persistance voire leur augmentation.

Or il y a peu de chances pour que cette situation évolue de façon significative à court terme car une telle évolution suppose la remise en cause de schémas culturels et de stéréotypes encore bien ancrés dans les mentalités.

L'urgence est donc de s'attaquer à ce que les gouvernements peuvent concrétiser rapidement et effectivement, et qui touche à un droit fondamental de chaque femme : celui de maîtriser sa fécondité.

Au vu des plus récentes statistiques mondiales révélant l'absence de volonté d'une majorité des États à reconnaître le droit fondamental des femmes à disposer de leur corps :

- 222 millions de femmes n'ont aucun accès à la contraception dans le monde (notamment les plus vulnérables d'entre elles, les adolescentes);
- Chaque année 80 millions de femmes subissent des grossesses non désirées (souvent à la suite de violences sexuelles);
- 22 millions d'entre elles recourent à des avortements à risque dans la plus grande illégalité, 50 000 femmes meurent par an des suites de ces avortements.

Nous réclamons :

- La dépénalisation universelle de l'avortement;
- Le développement de services sûrs et gratuits de planification des naissances incluant l'avortement;
- L'inscription de ces droits dans les chartes des droits fondamentaux.

Enfin, nous réclamons que les États refusant de reconnaître et de mettre en œuvre concrètement ces droits, sous des prétextes culturels ou religieux, soient considérés comme exerçant une violence à l'encontre des femmes.